

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 30 AVRIL 2026

Délibération n°2026.04.125

**Désignation des représentants de GrandAngoulême à l'Office de tourisme du
Pays de l'Angoumois (OTPA)**

LE TRENTE AVRIL DEUX MILLE VINGT SIX à 16 h 00, les membres du Conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 24 avril 2026

Secrétaire de Séance: Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS

Membres en exercice: **75**

Nombre de présents: **70**

Nombre de pouvoirs: **4**

Nombre d'excusés: **1**

Membres présents : Sabrina AFGOUN, Sarah AMRANI, Brigitte BANIZETTE, Jean-Luc BEURCQ, Eric BIOJOUT, Karine BOISSIER DESCOMBES, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Thierry BOUILLEAU, Catherine BRIE, Michel BUISSON, Jean-Christophe CARDAILLAC, Stéphane CHAPEAU, Hortense CHARTIER-CHEVALERIAS, Guillaume CHUPIN, Fadilla DAHMANI, Jean-François DAURE, Gérard DESAPHY, Fabienne DOUCET, Laurent DUGUE, Nathalie DULAIS, Matthieu DUSSAIGNE, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Ludovic GERBOU, Hélène GINGAST, Michel GOMEZ, Jérôme GRIMAL, Rémi HUMBERT, Thierry HUREAU, Pascal JAUMARD, Sandrine JOUINEAU, Samantha LANDREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Daniel MAGNIER, Lionel MAHERAULT, Annie MARAIS, Annie MARC, Stéphanie MARCHAND, Patrick MARDIKIAN, Jean-Luc MARTIAL, Charlène MESNARD-CALMELS, Benoît MIEGE-DECLERCQ, Mathilde MINAUD, Pascal MONIER, Philippe MONJARRET, Bénédicte MONTEGU, Thierry MOTEAU, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Coralie PASQUIER, Dominique PEREZ, Thierry PERONNAUD, Yannick PERONNET, Anne-Aziliz PETIT-LOUBOUTIN, Gilbert PIERRE-JUSTIN, Jean-Philippe POUSSET, Calixte ROCHETEAU, Damien RONDEAU, Hugo ROUGIER, Gérard ROY, Morgan VANDESTICK, Maryline VINET, Lucy VIOLIN, Elise VOUVET, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Aurélie ZADRA, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir : Fadila BOUTAYEB à Benoît MIEGE-DECLERCQ, Frédéric CROS à Gérard DESAPHY, Magali SAINT HILAIRE à Laurent DUGUE, Zalissa ZOUNGRANA à Elise VOUVET,

Excusé(s): Jean-Claude COURARI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 AVRIL 2026

**DÉLIBÉRATION
N°2026.04.125**

Rapporteur : Monsieur BONNEFONT

**DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE GRANDANGOULEME A L'OFFICE DE
TOURISME DU PAYS DE L'ANGOUMOIS (OTPA)**

PROJET DE TERRITOIRE "GRANDANGOULEME VERS 2030"

Pilier : UNE AGGLO QUI DEVELOPPE ET PREND SOIN DE SES RESSCES AU SERVICE DES
POL CTAIRES ET DES CITOYENS

Ambition : NON VENTILÉ

Enjeux : [99999 -9) NON VENTILÉ]

L'Office de tourisme du Pays de l'Angoumois (OTPA) est une association régie par la loi de 1901 et le décret du 16 août 1901 dont les actions ont pour but d'accroître l'activité touristique de son territoire de compétence. Pour cela, l'association a pour principales missions :

- Accueillir, gérer l'information et conseiller le public
- Coordonner les socio-professionnels et tous les acteurs locaux
- Promouvoir et valoriser les atouts de la destination « Pays d'Angoulême »
- Commercialiser la destination.

La composition des assemblées générales est la suivante :

- Collège « GrandAngoulême » aux assemblées générales, composé d'autant de représentants que de communes membres de l'agglomération soit 38 membres,
- Collège des organismes professionnels et prestataires de services : composé d'un nombre illimité d'adhérents (hôteliers, restaurateurs, propriétaires d'hébergement classé et chambres d'hôtes, commerçants, artisans, entreprises et établissements financiers...)
- Collège associations et institutions à vocation culturelles et de loisirs : composé d'un nombre illimité d'adhérents (associations, établissements publics, entreprises privées.).

Le conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration sont nommés au sein de chaque collège constitutif lors de l'assemblée générale. La répartition des sièges est la suivante :

- Collège « GrandAngoulême » : 10 membres
- Collège « organismes professionnels et prestataires de services » : 15 sièges
- Collège « associations et institutions à vocation culturelles et de loisirs » : 5 sièges.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026

Considérant que les désignations des conseillers et des conseillères communautaires pour représenter GrandAngoulême au sein de diverses structures et organismes doivent intervenir à bulletin secret sauf si l'assemblée délibère à l'unanimité pour un vote à main levée,

L'assemblée ayant délibéré pour un vote à main levée,

Je vous propose donc :

DE DESIGNER les 38 représentants et représentantes de GrandAngoulême suivants à l'assemblée générale de l'OTPA :

Jean-Luc MARTIAL, Samantha LANDREAU, Philippe MONJARRET, Gérard DESAPHY, Pascal JAUMARD, Thierry MOTEAU, Bénédicte MONTEGU, Daniel MAGNIER, Karine BOISSIER DESCOMBES, Rémi HUMBERT, Jean-Christophe CARDAILLAC, Lucy VIOLIN, Coralie PASQUIER, Hélène GINGAST, THIERRY HUREAU, Isabelle MOUFFLET, Michaël LAVILLE, Maud FOURRIER, Francis LAURENT, Calixte ROCHETEAU, Hassane ZIAT, Eric BIOJOUT, Brigitte BANIZETTE, Marilyne VINET, Sabrina AFGOUN, Morgan VANDESTICK, Nathalie DULAIS, Annie MARAIS, Fabienne DOUCET, Damien RONDEAU, Aurélie ZADRA, Sandrine JOUINEAU, Catherine BRIE, Hugo ROUGIER, Lionel MAHERAULT, Laurent DUGUE, Thierry PERONNAUD et Thierry BOUILLEAU.

Pour : 74 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	--

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20260430-2026_04_125-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2026
Publication : 07/05/2026